

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 30 mars 2009

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal du 05 février 2009

- Personnel
 - * Complément régime indemnitaire (rapport n°2009.03.B.01)

- Politique du logement
 - * Modification des statuts : règlement opérations façades (rapport n°2009.03.III.01)

- Action sociale
 - * Régime dérogatoire compétence enfance jeunesse (rapport n°2009.03.V.01)

- Finances
 - * Approbation comptes de gestion 2008
 - * Approbation comptes administratifs 2008
 - * Affectation des résultats 2008
 - * Adoption budgets primitifs 2009
 - * Fixation des taux d'imposition 2009

- Questions diverses

Le 30 mars 2009 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Bologne, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents :

Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, REY Emmanuelle, MM : BERNAND Jean-Louis, BLANCHOT Robert, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, FREQUELIN Laurent, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MEYLAN Jean-François, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, ROY Jean-Yves, SCHMITT Pascal, VOIRIN Patrice,

Excusé(s) : Excusé(s) : WYSOCKI Annie M. BONNECUELLE Jacky, GIRARDOT Daniel, RAGOT Jacques,

Le Président souhaite, en introduction, la bienvenue à M. Vallot, Maire et délégué de la commune de Briaucourt qui a souhaité adhérer à notre communauté de communes.

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2009

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de la séance du 05 février 2009 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

❖ Comptes de gestion, Comptes administratifs 2008 et budgets primitifs 2009

M. Maillot précise que les comptes de gestion du receveur sont conformes aux comptes administratifs. Il indique également que la proposition de budget qui est présentée a été travaillée avec les vice-présidents puis avec les membres du Bureau qui l'ont approuvé à l'unanimité.

Le Président expose que pour l'année 2009, la clôture de ce budget a été très difficile. Ceci, compte-tenu de l'importance des programmes d'investissements souhaités et de l'augmentation des frais de fonctionnement, notamment la demande de participation à l'Office de Tourisme de Pôle (OTP) à hauteur de 31 000 €.

M. Maillot expose donc que le Bureau a souhaité maintenir la même participation à l'OTP que l'année précédente soit 13 000 €. En contre partie, la communauté de communes pourrait mettre Marion à disposition de cet office quelques jours par mois. Le Président rappelle que la communauté de communes contribue largement au développement touristique de part ses réalisations (hébergements, haltes nautiques, mini-golf...) mais aussi par sa politique de rénovation de patrimoine (lavoirs, croix de chemins...) ainsi que les aménagements de village. D'autre part, la recette instituée par la taxe de séjour n'est pas à oublier non plus.

En réponse à M. Fléchy, le Président confirme que Marion est d'accord pour travailler sur l'OTP. Il souligne que la communauté de communes des 3 Forêts va également participer à l'OTP à la différence qu'elle demande à bénéficier d'un agent sur son office de tourisme.

Au niveau des autres dépenses de fonctionnement, il est indiqué que les charges de personnel représentent 17 % du budget ce qui est un ratio correct. L'augmentation importante par rapport à 2008 est essentiellement due à la participation au SMICTOM Centre qui passe de 504 177 à 591 140 € du fait du nouveau recensement de la population. Cette dépense est cependant intégralement répercutée en recette par la redevance.

Pour les recettes de fonctionnement la DGF augmente également et devient une recette sûre pour les années à venir.

Concernant le programme d'investissement, M. Maillot indique que l'ensemble des travaux engagés sont maintenus ainsi que les marchés déjà lancés. Sont reportés certains travaux de petit patrimoine dans les communes où des aménagements ont déjà été réalisés.

Pour la MARPA, un budget annexe de 3 millions d'euros sera présenté le moment venu, sachant que le remboursement de l'emprunt débutera avec un différé de 3 ans.

Sur la fiscalité, le Président informe que le Bureau a souhaité à l'unanimité une augmentation des taux d'imposition du au fait, d'une part du programme d'investissement très lourd, d'autre part de la réforme de la taxe professionnelle à venir. En effet, toute compensation se basant au minimum sur l'année N-1, le taux de TP doit être augmenté cette année.

Des simulations sont apportées sur les incidences financières pour différents types de ménage. Sachant que le Département et la plupart des communes n'ont pas souhaité augmenter les taux pour 2009,

l'incidence reste convenable. Les membres du Bureau et le Président restent toutefois conscients de la difficulté de plus en plus croissante pour les administrés, de faire face à cette pression fiscale.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, par 3 voix contre et 32 voix pour, fixe les taux de la fiscalité pour l'année 2009 comme suit :

Taxe d'habitation : 2.02%

Taxe foncière (bâti) : 4.19 %

Taxe foncière (non bâti) : 6.29 %

Taxe professionnelle : 2.02 %

Le taux de la taxe professionnelle de zone est quand à lui fixé à l'unanimité à 8.14 %.

Un point est ensuite fait sur les embellissements de village avec notamment la fin des travaux à Lamancine et le début pour Mirbel.

Pour la commune de Froncles, a été programmée la rue qui desservira la MARPA et qui doit faire l'objet d'une subvention spécifique de DGE du fait du déplacement de la maison.

A ce sujet, le Président informe que le permis de construire va être vu par les services de la Préfecture.

Au niveau du château de Vignory, des subventions sont attendues de la DRAC. Un chantier d'insertion va débiter pour la restauration du donjon.

Pour la zone horticole de Vraincourt, les travaux d'aménagement vont reprendre suite à la demande d'installation de deux artisans locaux. Une étude pour l'alimentation en eau de la zone, depuis Soncourt est en cours.

Après avoir étudié l'ensemble des documents présentés le conseil de communauté approuve donc à l'unanimité les comptes de gestions 2008, les comptes administratifs 2008 ainsi que les budgets primitifs 2009.

Le Président propose d'organiser l'année prochaine, un débat d'orientation budgétaire associant l'ensemble des délégués au choix à faire pour la programmation budgétaire.

❖ Complément régime indemnitaire (rapport n°2009.03.B.01)

Le Président rappelle qu'une précédente délibération a fixé les modalités d'application du régime indemnitaire s'appliquant aux agents du service administratif.

Les primes fixées sont l'IEM (indemnité d'Exercice des Missions) et l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité).

L'IAT n'étant plus applicable à compter du 7^{ème} échelon du grade de Rédacteur, le Président propose d'étendre le régime indemnitaire et d'approuver la mise en place de l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires).

Cette prime est déterminée dans les mêmes conditions que l'IAT, par un montant annuel de référence, fixé par arrêté ministériel, multiplié par un coefficient d'ajustement compris entre 1 et 8.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

❖ Modification des statuts : règlement opérations façades (rapport n°2009.03.III.01)

Afin d'être en adéquation avec le règlement fourni par Habitat et Développement lors des dossiers Opération façades, M. Courageot, Vice-Président, propose de modifier le règlement figurant dans les statuts. Après

délibération le conseil de communauté approuve à l'unanimité les modifications proposées. Il est rappelé que s'agissant d'une modification de statuts, chaque commune doit délibérer pour donner son avis.

❖ **Régime dérogatoire compétence enfance jeunesse (rapport n°2009.03.V.01)**

Le Président rappelle qu'il avait été décidé, suite à la prise de compétence des contrats Enfance-jeunesse, que les communes exerçant auparavant cette compétence, la finance la première année par le biais de fonds de concours.

Ce mode de financement étant réservé aux équipements, une mesure dérogatoire est proposée par les services de la Préfecture en accord avec le trésorier.

Le Président, soucieux de ne pas faire de dépenses supplémentaires pour les communes qui n'ont pas de services, propose donc de délibérer afin de limiter la prise en charge de cette nouvelle compétence à l'étude diagnostic préalable à la mise en place d'un contrat relatif aux services à l'enfance, pour l'année 2009.

Délibération approuvée à l'unanimité.

❖ **Questions diverses**

Fermeture école de Vignory

Monsieur le Maire de Vignory intervient à propos de la fermeture de l'école, prévue dans sa commune pour la rentrée 2009/2010. Il indique qu'il avait été question en avril 2008 de travailler sur le transfert de la compétence scolaire. Un groupe de travail devait d'ailleurs être créé en juillet 2008 à ce sujet. Un avis négatif a été émis lors de la réunion de bureau du 17 mars 2009 concernant la proposition de transfert de cette compétence.

M. Majorkiewicz ajoute qu'en parallèle la compétence enfance-jeunesse abordée en décembre 2007 a été acceptée en juillet 2008. Il s'interroge donc sur l'impossibilité de mener deux prises de compétences en même temps ou sur le fait qu'il faille ménager les susceptibilités de deux communes. Il rappelle que les élus de Froncles et Bologne ont fait savoir leur éventuel accord sous conditions.

En tant que maire de Vignory, M. Majorkiewicz se dit donc déçu par le fait que la communauté de communes n'ait pas pu répondre à sa demande. Il souhaite en outre poser trois questions concernant les démarches à venir :

1°) Est-ce que Vignory participera au débat sur le transfert de la compétence scolaire ?

2°) Est-ce que lors de l'étude de cette compétence l'existant sera pris en compte (4 classes sont disponibles sur Vignory) ?

3°) Est-ce qu'il sera nécessaire de tenir compte de la loi accessibilité pour 2015 ? Si oui il est précisé que les bâtiments de Vignory sont conformes aux exigences demandées.

Monsieur Maillot prend la parole et indique qu'il n'a jamais passé une compétence « aux forceps ». Il rappelle que lors de la création de la communauté de communes, l'accord qui avait été trouvé à l'époque pas de TPU et pas de transfert de la compétence scolaire. Ce qui n'a pas empêché d'ailleurs la communauté de communes de se développer et d'apporter satisfaction aux communes.

Il indique avoir effectivement proposé la prise de la compétence enfance-jeunesse ainsi qu'éventuellement la prise de la compétence scolaire. Cependant, tout comme la compétence voirie, certains élus ne sont pas prêts à transférer la compétence scolaire. M. Maillot indique donc qu'il convient de prendre le temps nécessaire à la réflexion afin que chaque commune s'imprègne des tenants et des aboutissants de ce transfert. Un modèle de cahier des charges est actuellement à l'étude afin de servir de guide pour mener cette réflexion. Le Président indique des reproches peuvent lui être fait mais qu'il n'a pas été question de ménager telle ou telle susceptibilité. Les compétences transférées doivent l'être de façon unanime afin de garder un bon fonctionnement intercommunautaire. La compétence enfance-jeunesse décidée à l'unanimité prouve que toutes les communes souhaitent ce service. Des solutions vont donc être trouvées afin que des activités extrascolaires soient proposées à l'ensemble du territoire.

Concernant la demande faite au Bureau en mars 2009, il n'était pas possible de répondre en l'état afin d'assurer le maintien de la classe à Vignory sachant que les décisions de fermetures sont déjà toutes décidées et que l'Inspection d'Académie prépare déjà les ouvertures ou fermetures de la rentrée 2010/2011.

A ce sujet, le Président et M. Noirot, rappellent que l'orientation nationale en matière d'éducation tend à favoriser les regroupements pédagogiques concentrés et non plus éclatés. L'éducation nationale souhaite des sites scolaires uniques avec cantine, périscolaire... Propos confirmés par M. Roy qui note qu'au Pays de Chaumont un avenant a été signé pour la convention d'aménagement avec la Région. Cette dernière appréciera les demandes de subventions en fonction du développement des zones de population.

Monsieur Maillot souligne qu'il comprend donc l'amertume du Maire de Vignory et de son équipe municipale qui souhaite se battre pour défendre l'école dans la commune. Malheureusement s'agissant d'une fermeture de classe pour cause de 8 élèves scolarisés, il note que l'attentisme depuis de longues années, de la commune de Vignory a sans doute mené à cette fermeture. La baisse démographique de la population est à l'origine de cette décision.

Information salon semaine de développement durable.

Le Président indique qu'un salon est organisé le 4 avril à la salle des fêtes de Viéville, sur le développement durable. A cette occasion des professionnels du bâtiment en partenariat avec EDF présenteront des équipements liés aux économies d'énergie. Une visite de l'hébergement touristique de la communauté de communes est prévue le vendredi pour les scolaires et le samedi pour le public.